

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-01-04
Séance du 24 janvier 2024

Objet : A - Budget Primitif 2024 du Budget Principal

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	9	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstentions : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 janvier 2024.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. **MUCCIO**, Jean Christian **REY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J. **OBID**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C.**BOISSEL**, Mourad **ABADLI** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Sylvain **HILLE** procuration à M. **CEGIELSKI**, Françoise **SERVOL** procuration à M.**COUSTON**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Claude **ROUX**

Objet : A - Budget Primitif 2024 du Budget Principal

Le projet du budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 29 070 591 €, et en investissement à la somme de 13 059 696 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES RECETTES :

Les recettes réelles, évaluées à hauteur de 29 070 591 € comprennent les éléments ci-après :

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 60 000 €

Ce poste est constitué pour l'essentiel par des remboursements intervenant sur les charges salariales.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 1 254 800 €

Ce chapitre intègre majoritairement les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services et de la mise à disposition du personnel (572 K€), les recettes liées à la restauration scolaire (225 K€), au périscolaire (35 K€), et aux manifestations culturelles (15 K€).

Il peut également être cité les produits des concessions cimetières (50 K€), les droits de stationnement (90 K€), et les recettes relatives à l'occupation du domaine public (267,8 K€).

Chapitre 73 – Impôts et taxes et 731 – Fiscalité Locale : 19 600 536 €

Il s'agit des produits en lien avec la fiscalité directe en vigueur sur la commune.

La revalorisation des valeurs locatives est estimée à 3,9% sur le foncier bâti et non bâti ainsi que sur la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants). A ce titre, les impôts directs locaux relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants s'élèvent à hauteur de 14,680 M€.

Les autres recettes imputées sur ces chapitres sont les suivantes :

- Les attributions de compensations pour 2,695 M€,
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière pour 600 K€,
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 568 K€,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité pour 370 K€,
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 298 K€,
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour 188 K€,
- La dotation de solidarité communautaire : 124 K€.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 7 531 155 €

Il s'agit des dotations et subventions provenant des partenaires extérieures (Etat, Région, Département, CAF, etc).

La Dotation de solidarité urbaine est estimée pour l'exercice 2024 à hauteur de 3,690 M€, la dotation forfaitaire est quant à elle proposée à hauteur de 2,072 M€, et la dotation nationale de péréquation est proposée à hauteur de 420 K€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et la compensation au titre des exonérations des taxes foncières s'élèvent respectivement à hauteur de 276 K€ et 302 K€.

Les participations de la CAF et du Département pour les différents projets et ou services proposés dans le cadre du contrat de ville, du projet Feltre Murier, l'école buissonnière et les garderies maternelles, sont appréciées à hauteur de 497 K€.

La participation de l'Etat au titre de différentes politiques (contrat de ville, quartier d'été, action cœur de ville, projet Nefle) est estimée à hauteur de 206 K€.

Le FCTVA en fonctionnement est proposé à 40 K€.

La dotation pour les titres sécurisés est estimée à hauteur de 14 K€.

Les autres recettes de fonctionnement : 624 100 €

Ces recettes intègrent notamment le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, constitué principalement du produit des loyers, des revenus des immeubles et de la redevances versées par les fermiers et les concessionnaires.

2 – LES DEPENSES :

Les évolutions règlementaires ainsi que l'inflation impactent significativement les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses sont évaluées à hauteur de 29 070 591 € comprennent les éléments ci-après :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 7 164 374 €

Ce chapitre regroupe principalement les postes de dépenses nécessaires au fonctionnement des services. Il s'agit notamment des postes de dépenses suivants :

- Les achats de matières et fournitures (Eau, énergie, chauffage, carburant, gaz, produits de traitement, fournitures d'entretien, fournitures de petits équipements, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives, livres, fournitures scolaires, etc...) pour un montant total de 2 396 K€,
- Les contrats de prestations de services (propreté de la ville, entretien WC publics, vidéo surveillance, accompagnement juridique, support autocom, entretien espace vert urbain, gestion de l'énergie, propreté de la ville, etc) pour un montant total de 1 524 K€,

- Les locations immobilières et mobilières (patinoire, loyer Habitat du Gard, location baux commerciaux, location piscine, etc) proposées à hauteur de 212 K€,
- Les entretiens et réparations (entretien de terrains, de bâtiments, de voiries et réseaux, entretiens et réparations des véhicules, maintenances annuelles et réglementaires) estimés à hauteur de 809 K€,
- Les assurances évaluées à hauteur de 103 K€,
- Les frais de formations, les abonnements à la documentation générale et technique, et les autres frais divers estimés à hauteur de 188 K€,
- La rémunération d'intermédiaire et honoraires (architectes, notaires, et autres) pour un montant total de 233 K€,
- Les frais liés aux catalogues et imprimés, publications et relations publiques dont spectacles estimés à hauteur de 751 K€,
- Les transports collectifs pour 20 K€,
- Les frais de réception et déplacement pour 69 K€,
- Les frais d'affranchissement et de télécommunication pour 154 K€,
- Les remboursements de frais (paiement des frais de restauration à l'agglomération) et diverses (détagage, illuminations...) pour 537 K€,
- Les taxes et impôts divers dus par la ville pour 136 K€ .

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 14 258 225 €

Ce chapitre, à fort enjeu pour l'équilibre budgétaire de la collectivité, représente environ 55 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 et évolue par rapport à 2023 en raison des obligations réglementaires, notamment l'impact de l'évolution du point d'indice en année pleine, l'augmentation de cinq points d'indice majoré pour l'ensemble des agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024, la prévision de versement d'une prime inflation qui, si elle est instaurée devra être délibérée au plus tard le 30 juin 2024, la revalorisation du régime indemnitaire et enfin le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 3 907 992 €

Ce chapitre est principalement composé par :

- l'enveloppe des subventions aux associations proposée à hauteur de 953 K€,
- la subvention en faveur du CCAS, d'un montant de 530 K€, équivalente à 2023,
- la subvention à la caisse des écoles est de 60 K€ et la participation à l'école Sainte-Marie de 380 K€,
- le contingent au fonctionnement du SDIS s'élève à 1 004 K€ pour 2024,
- enfin, les dépenses informatiques en lien avec les différents logiciels utilisés et la modernisation des services, sont proposées à hauteur de 430 K€,

- Les indemnités des élus proposées à hauteur de 295 K€,
- Les indemnités d'éviction à hauteur de 155 K€.

Chapitre 66 – Charges financières : 695 000 €

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires.

Les autres chapitres : 45 000 €

Les crédits proposés sont les suivants :

- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 35 K€,
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 10 K€.

Les dépenses d'ordre constituées de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) s'élèvent à 3 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 2,250 M€,
- Chapitre 042 – Dotation aux amortissements : 750 K€.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – LES RECETTES :

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

Les recettes réelles inscrites au budget atteignent plus de 10 059 696 € et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 660 000 €

- Fonds de compensation de la TVA : 1 400 K€,
- Taxe d'aménagement : 260 K€.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 3 899 696 €

Les subventions inscrites au BP 2024 sont en lien avec le dynamisme des investissements. Les recettes inscrites sont relatives notamment aux opérations de La Pyramide, de l'Avenue Vigan Braquet, du parking rue Molière, de la démolition de la Citadelle, du programme de sobriété énergétique, de la couverture de la piscine, du Projet Urbain Partenarial Aldi et de l'avenue Eugène Thome.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 4 500 000 € constitue l'emprunt d'équilibre pour 2024.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 3 000 000€

Elles comprennent :

- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 2,250 M€,
- Chapitres 040– Opérations d'ordre : 750 K€.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses réelles de l'exercice sont proposées à 13 059 696 €.

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), les **dépenses d'équipement affichent en 2024 un montant total à 10 424 696 €.**

Ce budget sera consacré aux projets de la Ville tels que la mise en œuvre du programme de sobriété énergétique (839 K€), la réfection de l'avenue Vigan braquet (724 K€), des opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat dans (OPAH RU) (635 K€), les équipements en faveur de La Pyramide (550 K€), la réfection de parking rue Molière (456 K€), la démolition de la Citadelle (435 K€), divers travaux de voirie communale (410 K€), la restructuration de la friche Carcaixent (400 K€), des travaux en faveur de la restauration du patrimoine communal (384 K€), la création d'aires de jeux (300 K€), l'acquisition de matériel de vidéoprotection (294 K€), la couverture du petit bassin de la piscine (250 K€), des acquisitions et aménagements fonciers (290 K€), des travaux sur l'avenue Eugène Thome (235 K€), des travaux en faveur du développement de la mobilité douce (234 K€), etc...

Comme en 2023, une délibération distincte est prise à ce Conseil municipal, afin d'actualiser le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2024 – 2028. Il précise de manière exhaustive les opérations sur l'exercice 2024.

Le **chapitre 16** (Emprunts et dettes assimilées) est proposé à hauteur de **2 625 000 €** et permettra le remboursement du capital de la dette en 2024.

Enfin, une somme d'un montant de **10 000 €** est proposée au **chapitre 27** (Autres immobilisations financières) en cas de souscription à l'augmentation de capital proposée par la SPL30.

L'ensemble des propositions présentées est retracé dans la maquette annexée à la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 10 janvier 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 7 abstentions (B. NASS, J-L MORELLI, L. MARQUES ROUX, O.WIRY procuration à G.SANCHEZ, G. SANCHEZ, J.JACKEL, T.VINCENT) :

- d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 29 070 591 €, et en section d'investissement à hauteur de 13 059 696 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 24 janvier 2024.

Acte rendu exécutoire

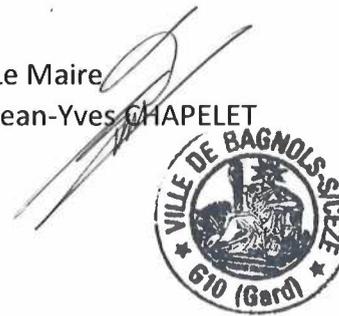
Après dépôt électronique en Préfecture

Le **30 JAN. 2024**

et publié le **13 0 JAN. 2024**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le



ID : 030-213000284-20240124-2024_01_04-DE



FIGURE 10